

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

Date de convocation
20 mars 2023

Date de publication
29 mars 2023

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 25
votants 29**

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART et Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absentes :

Mesdames Sarra MONJAL, Audrey PESSEL, Maud COCHARD et Stéphanie LE SQUER.

Procurations :

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Madame Marina GERARD

Madame Maud COCHARD donne pouvoir à Madame Nolwen LE TRIBROCHE

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-03-7.1 – Participation communale au financement des écoles privées sous
contrat d'association pour l'exercice 2023**

Rapporteur : Marina GERARD

La commune est liée par un contrat d'association aux écoles privées Sainte Anne et Sainte Famille.

Le montant de ce contrat est déterminé par rapport aux dépenses engagées au titre de l'année 2021 pour l'école primaire et maternelle publique d'Arlecan.

Frais de fonctionnement de l'Ecole publique d'Arlecan – Année 2021			
Nature des dépenses	Primaire	Maternelle	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	38 089.60 €	16 423.96 €	54 513.56 €
Personnel Ecole + technique	17 602.91 €	82 437.97 €	100 040.88 €
Personnel Médiathèque	108.38 €	43.35 €	151.73 €
TOTAL	55 800.89 €	98 905.28 €	154 706.17 €
	109 élèves soit 511.93 € par élève	47 élèves soit 2 104.37 € par élève	

En conséquence, les versements au titre de l'année 2023, pour les écoles privées Sainte Anne et Sainte Famille, sont les suivants :

Sainte Anne : 172 140,82 €

Sainte Famille : 71 315,69€

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **ALLOUE la somme de 511.93 € pour un élève de classe primaire et scolarisé dans l'une des deux écoles privées de la commune, pour 2023 ;**
- **ALLOUE la somme de 2 104.37 € pour un élève de classe maternelle et scolarisé dans l'une des deux écoles privées de la commune, pour 2023.**

Fait en mairie le 27 mars 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO

